

certaines hypothèses pour
comprendre la TGT. Cette
théorie a deux hypothèses
comportementale et 03 hypoth
caractéristique.

I- Les hypothèses comportementale

1) La rationalité limitée

14/10
Ce concept a été développé.
Simon (1947) La rationalité limitée
peut être définie comme l'incapa
~~cité à être informé, à comprendre~~
Comme la capacité à être
informé, à comprendre, et à
prévoir les réactions des
employés, ~~fournisseurs~~, clients et
concurrents. La rationalité
limitée signifie que les
agents bien que ~~le~~ rationnel
sont incapable de prévoir

tout les evenement susceptible
de se produire, dans le
futur et sur leurs objets,
une probabilité. l'analyse
neoclassique parle plutôt de
rationalité substantielle qui a
une double signification, d'une
part, elle renvoie à la difficulté
qu'éprouve les individus à conquérir
d'autre part elle renvoie aux
difficultés qu'éprouve les
individus à recevoir, stocker
et trier l'information.

Dans un environnement où
l'info est douteuse et l'incerti-
tude radicale. la rationalité
des agents peut être limitée.

- de manière relative: c-à-d
il est trop coûteux de s'informer
de manière exhaustive sur
l'état du monde avant de
prendre une décision.

- De manière absolue
parce que ~~il~~ aucune
décision ne peut être prise
avec certitude compte tenu
de l'impossibilité de connaître
l'ensemble des États du monde
possible dans le ~~de~~ future.

L'on dégage 02 principales
conséquences par rapport
à nos limites de la rationalité.

- Il est très contentieux, voir
impossible d'identifier les
contingences de future et de
spécifier ex ante les adaptations
à l'incertitude.

- Il est possible pour les
individus de conclure les
contrats dits complets.

Les contrats complets sont des
contrats qui ne laissent aucune
place au hasard ou une
surprise, car il resserre toutes

La Contingence future

2- L'opportunisme des agents
c'est une conséquence de la
rationalité limitée. Comme le
contrat ne peut pas prévoir toutes
les alternatives possibles, un
agent peut être tenté ~~plutôt~~
d'adopter un comportement
opportuniste pour favoriser ses
intérêts au détriment des autres.
L'opportunisme se caractérise
par l'absence d'honnêteté dans
les transactions et de la recherche
de l'intérêt personnel par la
~~ruine~~, l'opportunisme se $\neq$ lie
d'un comportement fondé sur
des relations de confiance dans
lesquelles la promesse peut être
considérée comme un engagement
ou une obligation.
un tel comportement couple

à la rationalité limitée
soutient la transaction à des
aléas. Car il peut s'engager
de fausse promesse ou une
manipulation, déformation de
l'info. procède par chaque
partie.

L'opportunisme a donc ses
origines d'une part, il découle
du caractère coûteux de l'info.
il correspond à ce que la
théorie appelle l'agence appelle
le risque moral, c-à-d
un individu ne respecte pas
forcément des engagements dès
lors que le contrôle de son
comportement est coûteux pour
son observateur. d'autre part
l'opportunisme, résulte de la
complémentarité entre certains
actifs. il existe certains
une incertitude sur la valeur

des actifs et le prix de leur
out put lorsque la max de
leurs productivité dépend
de leur longéité, dans ce cas
leurs valeurs jointes dépassent
la somme de leurs deux valeurs
marchandes. Le partage de
la rente résultant de cette
interdépendance pose un PB
car il n'existe de critère
objectif pour le réaliser. On aborde
alors le PB de sélection adverse
et l'un des contractants peut
profiter de son pouvoir de
négociation pour s'approprié
du surplus.

Williamson distingue 02
types d'opportunismes.

- L'opportunisme ex ante
qui se présente lorsqu'il y a
tricherie avant passation
du contrat entre les parties

- l'opportunisme ex post qui se présente lorsqu'il y a tricherie dans l'exécution du contrat ou à la fin du contrat.

L'opportunisme ex ante renvoie aux PB d'antiselection, tandis que l'opportunisme ex post renvoie aux PB ~~hasard~~ moral.

II - Les hypothèses caractéristiques

La théorie des coûts de transactions s'intéresse à ce qui est de transaction pour accroître le bien-être social et économiser ses coûts en choisissant la meilleure institutions (marchés, contrat ou ~~liée~~ ^{liée} ~~tradue~~ ^{tradue}) pour résoudre un PB ~~et~~ ^{et} particulier.

Williamson (1985) trouve que les $\neq$ entre les transactions peuvent être expliqués en

Considérant 03 Principales dimensions :

1- La spécificité de actifs
un actif est dit spécifique s'il nécessite des invest spécifiques C-a-d des invest durable effectuer pour réaliser des transactions particulières et qui n'est pas re deployable sans coût vers d'autre usage plus un actif est spécifique + les coûts d'utilisation augmentent il renvoie à la notion de re deployabilité ou complémentarité puisque leur utilisation génère une quasi-rente, sans coopération.

Williamson distingue 06 types de spécificité d'actifs :

- la spécificité du site ou géographique qui permet d'avoir les étapes successive de p

situé ~~côté~~ côte à côte pour
économiser sur les dépenses
des transports et des stocks.

- la spécificité des actifs
physiques : les outils spécialisés
devraient être requis pour
produire un composant.

- la - II - actifs humains :
qui renvoie à une main
d'œuvre qui a des compétences
propre à la transaction.

- la - II - des aux actifs dédiés :
Les actifs dédiés sont des invest
physiques ponctuels effectués à la
requête d'un client particulier.

- la - II - le au capital de marque :
il s'agit des invest faits pour
créer une marque et entretenir
sa réputation.

- la - II - temporelle : elle consiste
à un besoin temporel dans
un processus de production pour une

logique d'ajustements des flux
elle peut être analysée comme
une spécificité du site dans
laquelle le besoin de réponse
en temps réel d'actif humain
sur place est nécessaire

2- L'incertitude

Elle est définie par Knight
en 1921. C'est une situation
dans laquelle les représentations sont
connues mais où il n'y a pas de
base attribuer des probabilités
à chaque représentation possible.

L'incertitude désigne les
perturbations auxquelles sont
sujette les transactions elles
se divisent en 02 composantes,
l'incertitude externe et
l'incertitude interne.
interne reflète la complexité
et le caractère tacite des tâches
que l'entreprise effectue en interne

ou que deux firmes ne
effectuent l'acte de transaction
de transfert de technologie
~~externe~~. quant à elle repre-
sente l'imperturbation
inévitable de l'environnement
elle comprend l'incertitude
technologique, légale, réglementaire,
fiscale, concurrentielle...

3- La fréquence

La fréquence a un effet
~~ambigu~~ ambigu d'une part + la
transaction est répétée +
on connaît son partenaire +
il devient difficile pour
d'être opportuniste. d'autre
part + la transaction est
répétée + les individus ont
l'occasion de se comporter
de manière opportuniste
par ailleurs la fréquence

élevé des transactions & peut
générer les économies d'échelle
sur les coûts de fonctionnement
de la structure

Plus les biens échangés sont
standard c-à-d avec un très
faible niveau de spécificité
des actifs et d'incertitude interne
plus les transactions sont fréquentes
+ le marché sera en mode de
gouvernance choisi par contre
+ la spécificité des actifs
et l'incertitude interne seront
élevés et la fréquence des
transactions sera faible + on
aura à faire à un contrat ou
à une opération interne au sein
d'une firme.

III - Les catégories de coûts de transaction

On distingue 02 catégories de
coûts de transaction

- Les coûts de transaction direct et indirect

1- Les coûts de trans direct
On parle de coûts trans direct (CTD) parce qu'ils sont directement liés à la réalisation d'une transaction. Williamson les décompose en CT ex ante et en CT ex post. Selon lui les CT ex ante proviennent de 03 facteurs

- Les coûts de recherche d'info sur un partenaire cible, son comportement, sa réputation, et les coûts de recherches sur la distribution des prix, la qualité des produits

- Les coûts de négociation
ils sont nécessaires à l'obtention de la position réelle des

partenaire. Chacun dont les prix sont endogènes.

- Les coûts de négociation du contrat.

Les CT ex post ont pour origine 05 facteurs :

- Les coûts de suivi du contrat (monitoring cost) afin de s'assurer que les partenaires respectent leurs engagements contractuels.

- Les coûts de contrainte du contrat (enforcement cost) qui sont les coûts de protection des droits de propriété contre leur appropriation par une tierce partie et la perception des pénalités si l'un des partenaires n'a tenu l'un de ses engagements contractuels.

- Les coûts de manque à l'adaptation occasionné par le fait que les

transactions se désajuste
en particulier lorsque les
conditions externe qui
prévalaient lors de la
signature du contrat change

- Les coût de renégociation
du contrat

- Les coûts éventuel de
rupture du contrat

Ces deux types de ~~coûts~~ de
CTD sont difficile en
quantifier, ils doivent
être prise en compte
simultanément car ils sont

2- Le coût de transaction
indirect (CTI)

Ils ne sont pas liés à une
transaction particulière, mais
résultent des conditions
nécessaire à son existence.

On distingue 03 principaux
CTI

- Les Coûts de création et d'utilisation des institutions nécessaires à la réalisation efficace des transactions

Comme l'Elaboration des lois pour formaliser les règles, l'utilisation des tribunaux pour appliquer les lois, la mise en place d'une force policière pour faire respecter les règles, l'Elaboration des conventions communes pour faciliter les échanges

- Les Coûts liés à la taille du marché + le volume des trans et le nb de intervenants est important, + la mise en relation des parties, la mise en dispositif technique et sociaux

- Les Coûts de p^o et d'infos sur les caractéristiques des

biens et services

Conclusion

Les coûts de transactions sont associés à la création d'institutions qui supportent les échanges. Étant donné que l'accès au marché impose des coûts de transactions la firme va faire un arbitrage entre produire elle-même (*faire*) ou confier la production à des partenaires qui pourront lui fournir les biens/services dont-elle a besoin dans les conditions plus favorables (*faire faire*).

chap² : L'approche de la firme par les droits de propriété

Dans ce chapitre nous abordons d'une part, les fondements de la théorie des droits de propriété et d'autre part les formes de propriété et l'organisation de la firme.

I- Les fondements de la théorie des droits de propriété